

Élection des représentants des PERSONNELS :

- au Conseil de l'UFR Mathématiques-Informatique-Gestion
- au Conseil de l'UFR Physique-Chimie Automatique
- au Conseil de l'UFR Sciences de la Vie et de la Terre

DATE DE SCRUTIN



MARDI 13 et MERCREDI 14 MARS 2007
de 9h00 à 16h00

⚠ Sauf PCA site de Tarbes : uniquement MARDI 13 MARS 2007, de 9h00 à 16h00 (voir au verso)

NOMBRE DE SIÈGES À POURVOIR POUR CHAQUE COLLÈGE OU SOUS-COLLÈGE - LIEU DE SCRUTIN : voir au verso.

COMPOSITION DES COLLÈGES ÉLECTORAUX - AFFICHAGE DES LISTES ÉLECTORALES

⇒ **Personnels enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs** : le **collège A** comprend les professeurs et personnels assimilés, le **collège B** comprend les autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés.

⇒ **Personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service** : ce collège comprend les personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers et de service. Il comprend également les membres de corps d'ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche.

- ⚠ ♦ Chargés d'enseignement
- ♦ Chercheurs
- ♦ Membres des corps d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche



Pour être inscrits sur les listes électorales du collège ou sous-collège correspondant, ces personnels doivent en faire la demande.

Les collèges peuvent être uniques ou divisés en sous-collèges (voir au verso). Il est établi une liste électorale par collège ou sous-collège. Nul ne peut prendre part au vote s'il ne figure sur une liste électorale.

L'affichage des listes électorales marquant l'ouverture de la campagne électorale aura lieu le **LUNDI 19 FÉVRIER 2007 à l'UFR concernée**. Toute personne remplissant les conditions pour être électeur qui constaterait que son nom ne figure pas sur la liste électorale peut demander à faire procéder à son inscription, y compris le jour de scrutin. Les réclamations doivent être déposées auprès de l'UFR concernée, sous la forme d'un imprimé de demande d'inscription ou de rectification sur les listes électorales disponible à l'UFR.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ - DÉPÔT DES LISTES DE CANDIDATS

Sont éligibles au sein du collège ou sous-collège dont ils sont membres tous les électeurs régulièrement inscrits sur les listes électorales.

Le dépôt des listes de candidats est obligatoire. Il s'effectue à l'UFR concernée, auprès du service précisé au verso.

Les listes doivent être accompagnées d'une déclaration de candidature signée par chaque candidat. Les imprimés de dépôt de liste et de déclaration de candidature sont disponibles à l'UFR.

Les listes peuvent être incomplètes (dès lors qu'elles comportent au moins deux candidats) ; les candidats sont rangés par ordre préférentiel.

Les candidats qui déposent les listes peuvent préciser leur appartenance ou le soutien dont ils bénéficient. Les mêmes précisions figurent sur les bulletins de vote. La preuve écrite de cette appartenance ou soutien sera jointe au dépôt de candidature. Si les candidats souhaitent qu'un logo figure sur les bulletins de vote, il devra être déposé en même temps que les candidatures.

La clôture du dépôt des listes de candidats est fixée au **LUNDI 5 MARS 2007 à 10h00**.

MODE DE SCRUTIN

Les membres des conseils sont élus au scrutin de liste à un tour à la représentation proportionnelle avec répartition des sièges restant à pourvoir selon la règle du plus fort reste. Le panachage est autorisé.

EXPRESSION DU VOTE - DÉPOUILLEMENT - AFFICHAGE DES RÉSULTATS DU SCRUTIN

• Vote physique : Les électeurs sont priés de se munir de leur carte professionnelle ou de toute pièce justificative de leur identité.

• Vote par procuration : Les électeurs qui ne peuvent voter personnellement ont la possibilité d'exercer leur droit de vote par un mandataire, en lui donnant procuration écrite pour voter en leur lieu et place. Le mandataire doit être inscrit sur la même liste électorale que le mandant. Nul ne peut être porteur de plus de deux mandats. Le mandataire doit présenter la justification de la qualité professionnelle de son mandant. Des imprimés de procuration sont disponibles à l'UFR.

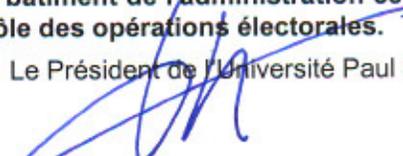
Le dépouillement est public. Il se déroulera le **MERCREDI 14 MARS 2007** à l'issue du scrutin, dans le hall du bâtiment de l'administration centrale de l'Université Paul Sabatier, 118 route de Narbonne à Toulouse.

Il sera procédé à l'affichage des résultats du scrutin dans le hall du bâtiment de l'administration centrale et à l'UFR concernée, dès leur proclamation par la Commission de contrôle des opérations électorales.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter :

- l'UFR concernée : • **UFR MIG** : ☎ 05 61 55 67 74
 - **UFR PCA** : ☎ 05 61 55 68 39 / 82 53 • **UFR SVT** : ☎ 05 61 55 81 88
 - la Division des affaires générales : ☎ 05 61 55 62 67
- <http://www.ups-tlse.fr/>, INTRANET, rubrique Élections.

Le Président de l'Université Paul Sabatier


Professeur Jean-François SAUTEREAU



Élection des représentants des PERSONNELS :

- au Conseil de l'UFR Mathématiques-Informatique-Gestion
- au Conseil de l'UFR Physique-Chimie Automatique
- au Conseil de l'UFR Sciences de la Vie et de la Terre

Le dépôt des candidatures ainsi que le retrait des divers imprimés s'effectuent :

- pour l'UFR MIG : à l'UFR MIG - Bâtiment 1 R2 - rez-de-chaussée - bureau 13 - Personnel Enseignant.
- pour l'UFR PCA : au Secrétariat de Direction - Affaires Générales - bureau des élections - bâtiment 3 R1 - 3^{ème} étage - porte 302.
- pour l'UFR SVT : au Secrétariat de l'UFR SVT - Bâtiment 4 R3 B3 - 1^{er} étage - porte 106.

UFR	Collège ou sous-collège	Nombre de sièges à pourvoir	Lieux de scrutin
MIG	COLLÈGES DES PERSONNELS ENSEIGNANTS-CHERCHEURS, ENSEIGNANTS ET CHERCHEURS :		UFR MIG : Bâtiment 1 R2
	Collège A des professeurs et personnels assimilés	8	
	Collège B des autres enseignants-chercheurs, des enseignants et personnels assimilés	8	
	COLLÈGE DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, OUVRIERS ET DE SERVICE	3	
PCA	COLLÈGES DES PERSONNELS ENSEIGNANTS-CHERCHEURS, ENSEIGNANTS ET CHERCHEURS :		UFR PCA : Bâtiment 3 R1 - salle du Conseil - 3 ^{ème} étage ⚠ ⇒ <u>Cas particulier des personnels PCA site de Tarbes :</u> Uniquement MARDI 13 MARS 2007 de 9h00 à 16h00, à l'IUT de Tarbes : Hall central - rez-de-chaussée
	Collège A des professeurs et personnels assimilés :		
	➤ Sous-collège A1 : enseignants, enseignants-chercheurs.	8	
	➤ Sous-collège A2 : chercheurs.	2	
	Collège B des autres enseignants-chercheurs, des enseignants et personnels assimilés :		
	➤ Sous-collège B1 : enseignants, enseignants-chercheurs.	8	
	➤ Sous-collège B2 : chercheurs.	2	
COLLÈGE DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, OUVRIERS ET DE SERVICE	4		
SVT	COLLÈGES DES PERSONNELS ENSEIGNANTS-CHERCHEURS, ENSEIGNANTS ET CHERCHEURS :		Hall du bâtiment U2
	Collège A des professeurs et personnels assimilés :		
	➤ Sous-collège A1 : enseignants, enseignants-chercheurs.	8	
	➤ Sous-collège A2 : chercheurs.	2	
	Collège B des autres enseignants-chercheurs, des enseignants et personnels assimilés :		
	➤ Sous-collège B1 : enseignants, enseignants-chercheurs.	8	
	➤ Sous-collège B2 : chercheurs.	2	
COLLÈGE DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, OUVRIERS ET DE SERVICE	5		